



PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT

Documents à fournir

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- Le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- Une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf si la carte d'identité est valide ou si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé**
- Un justificatif de nationalité française (lien) si vous n'avez pas de pièce d'identité valide ni d'acte de naissance
- **Un timbre fiscal de :**
 - 86 euros pour un majeur
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans

Pour un mineur, il faudra fournir également :

- Un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

La présence du mineur est indispensable lors du rendez-vous (empreintes à partir de 12 ans)

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au secrétariat de la Mairie de Beynat 05.55.85.50.25



RENOUVELLEMENT PASSEPORT

Documents à fournir

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

➤ Le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

➤ Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante

➤ Un justificatif de domicile de moins d'un an

➤ **Un timbre fiscal d'un montant de :**

◦ 86 euros pour une personne majeure

◦ 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans

◦ 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans

➤ Le passeport à renouveler

- **En cas de vol :** la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
- **En cas de perte :** la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier en mairie)

➤ **Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé :** une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans

➤ **Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé et que vous ne disposez pas de Carte nationale d'Identité valide (périmée depuis plus de 5 ans) :** un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé**

Pour un mineur, il faudra fournir également :

➤ Un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)

➤ Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

La présence du mineur est indispensable lors du rendez-vous (empreintes à partir de 12 ans)

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au secrétariat de la Mairie de
Beynat 05.55.85.50.25